



Forum régional de l'UIT-D sur le développement pour la région des États arabes

Mise sur le marché et Accès au spectre radio

Nécessité d'accorder les réglementations

Tunis, 1^{er} au 3 juin 2009

Introduction

Mise sur le marché

Accès au spectre

Accord des
réglementations

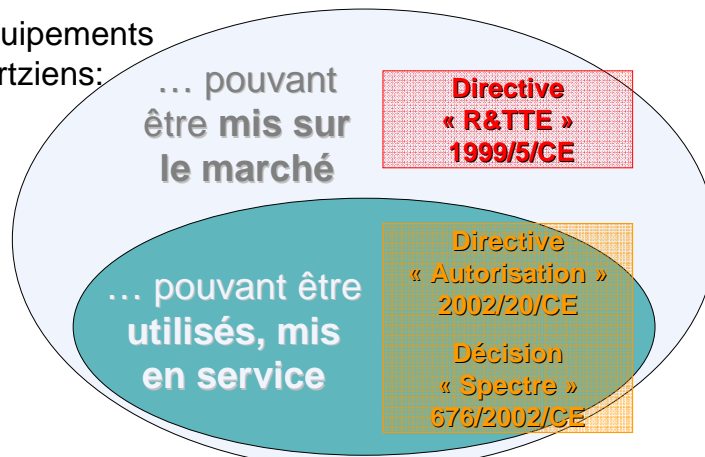
Conclusion




Introduction

Schéma du concept de l'UE

Équipements
hertziens:



Introduction	Mise sur le marché	Accès au spectre	Accord des réglementations	Conclusion
--------------	--------------------	------------------	----------------------------	------------


 **Accès au marché unique**
Le marquage des équipements hertziens

CE **0123** **!**

- **Marquage CE**
 - Tous les équipements placés sur le marché doivent en être pourvu
- **N° d'identification de l'Organisme Notifié**
 - Est indiqué si un ON est intervenu dans la procédure d'évaluation de la conformité
- **Signe d'alerte**
 - Est apposé si la fréquence utilisée n'est pas harmonisée (Classe 2)

Mise sur le marché et Accès au spectre radio | Nécessité d'accorder les réglementations
Dirk-Oliver von der Emden 3

Introduction	Mise sur le marché	Accès au spectre	Accord des réglementations	Conclusion
--------------	--------------------	------------------	----------------------------	------------

 **Accès au marché unique**
La « nouvelle approche » de 1985

- Équipements hertziens, de radiocommunication
→ **Directive R&TTE 1999/5/EC**
- Les directives « nouvelle approche » se fondent sur les principes suivants (parmi d'autres):
 - Reconnaissance mutuelle de conformité
 - Liberté de circulation dans le marché commun
 - Suppression de l'homologation (sauf maritime & aéronautique)
 - L'adhérence à des **normes/standards** est seulement **facultative/volontaire**
 - Libre choix des fabricants pour n'importe quelle solution technique garantissant la conformité

Mise sur le marché et Accès au spectre radio | Nécessité d'accorder les réglementations
Dirk-Oliver von der Emden 4

Introduction Mise sur le marché **Accès au spectre** Accord des réglementations Conclusion

Accès facilité au spectre

Vers plus d'autorisations « générales »

- Projet de rapport ECC sur « Light licensing and licence exempt and commons »

Exception (requiert justification)	Autorisation individuelle (droits d'utilisation individuels)	Autorisation générale (pas de droits d'utilis. indiv. ; évtl. oblig d'annonce)
	Licence	Octroi facilité des licences

Règle

- Rapport sur « Collective use of spectrum » (« CUS »)** mandaté par la Commission européenne

Exemption de licence = Autorisation individuelle non requise
Accès est réglementé seulement par la nécessaire adhérence à des conditions prédéfinies

Mise sur le marché et Accès au spectre radio | Nécessité d'accorder les réglementations
 Dirk-Oliver von der Emden 5

Introduction Mise sur le marché **Accès au spectre** Accord des réglementations Conclusion

Accès au spectre

Autorisations et conditions d'utilisation

Régimes d'autorisation d'utilisation du spectre radio

2 variantes envisageables

	Autorisation individuelle	Autorisation « générale »
Conditions d'utilisation associées aux autorisations		
Annexe de la Directive « Autorisation » 2002/20/CE	Conditions techniques	Conditions techniques
	= spécifications d'interfaces radio (RIS)	
	Conditions opérationnelles	Conditions opérationnelles
	Conditions opérationnelles individuelles	Harmonisation par le biais - ECC Decisions / Recom. - Décisions Commission

Mise sur le marché et Accès au spectre radio | Nécessité d'accorder les réglementations
 Dirk-Oliver von der Emden 6



Flexibilisation de l'accès au spectre

Réduction des contraintes

Concepts **Flexible Bands** ou **WAPECS** circonscrivent:

- licences neutres p.r. technologie & type de service (ECS = *electronic communications services*)
- réduction des contraintes techniques
- contraintes réglementaires minimales

Requiert néanmoins des licences individuelles!

- [ECC Report 80](#) – « Enhancing harmonisation and introducing flexibility in the spectrum regulatory framework »
- [CEPT Report 19](#) – « Least restrictive technical conditions for WAPECS frequency bands »




Accord des réglementations

Mise sur le marché ⇔ Accès au spectre

En l'absence d'homologation avant la mise sur le marché:

- Les conditions techniques et opérationnelles prescrites pour l'utilisation du spectre (**RIS**) doivent être **obligatoires**
 - Respect des obligations découlant du RR
 - Garantie des investissements (R&D et infrastructure)
 - Gestion durable de la ressource rare spectre radio
 - Harmonisation des arrangements spectraux en Europe
- En cas de **référence à une norme (standard)** dans une RIS, la norme peut être pourvue d'un caractère **obligatoire**

Introduction Mise sur le marché Accès au spectre Accord des réglementations Conclusion




Conclusion

Défis futurs

- Définition **claire mais neutre** (ou **neutre mais claire**) des conditions réglementaires, en particulier les **RIS**
 - Acquisition d'expérience concernant les effets sur l'adoption d'une technologie de l'incertitude des utilisateurs/fabricants découlant de la neutralité technologique
- Défi de taille pour les autorités de **surveillance du spectre** (*radiomonitoring*)
 - Localisation *en temps utile* des équipements non conformes source de brouillage; établissement des « états de fait »
- **Responsabilité(s)** si non-conformité des équipements aux exigences essentielles de mise sur le marché?
 - Avec l'apparition de systèmes radio définis par logiciel (SDR) ou le commerce par internet (entre autres), quel avenir pour les poursuites contre les équipementiers, importateurs ?

Mise sur le marché et Accès au spectre radio | Nécessité d'accorder les réglementations 9
Dirk-Oliver von der Emden

Introduction Mise sur le marché Accès au spectre Accord des réglementations Conclusion



Merci pour votre attention.

Avez-vous des questions?

Dirk-Oliver von der Emden
✉ dirk-olivier.von-der-emden@bakom.admin.ch

Mise sur le marché et Accès au spectre radio | Nécessité d'accorder les réglementations 10
Dirk-Oliver von der Emden